

La campagne annuelle de recensement se déroulera du **jeudi 16 janvier au samedi 22 février**.

La commune de Sablé-sur-Sarthe renouvelle pour la 4<sup>e</sup> année consécutive le partenariat initié en 2022 avec La Poste. Une convention a été signée pour une période de 7 semaines à compter du 7 janvier 2025.

Ce partenariat, qui s'appuie sur la connaissance du territoire de la part des agents de la Poste, a permis l'année dernière d'avoir un taux de recensement de **98%**.

**516 logements** sont concernés à Sablé, qui représentent 8% des logements de la commune.

• 2 agents recenseurs ont été recrutés parmi les facteurs pour réaliser le recensement : **Emmanuel BEURROIS** (déjà présent sur l'opération les 2 années précédentes) et **Helen LANCELEUR**.

[Les agents recenseurs disposent d'une carte tricolore signée du Maire de Sablé, chaque habitant recensé peut la demander à l'agent recenseur pour s'assurer de son identité.](#)

**Les modalités :** les foyers ayant reçu l'information de leur recensement pourront le faire sur le site **[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**, seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. En cas d'absence du logement lors du passage de l'agent recenseur, ce dernier laissera un avis de passage afin d'être rappelé pour convenir d'un rendez-vous.

En cas de difficulté, les agents recenseurs sont équipés d'une tablette qui leur permet d'accompagner les usagers sur leur déclaration.

Pour cette campagne 2025, le coût pour la ville s'élève à 6.602 €. La commune bénéficie d'une dotation forfaitaire de l'État au titre du recensement d'un montant de 2211 €.

Contact :  
Service Communication  
Ville de Sablé-sur-Sarthe  
tél. : 02.43.62.47.34  
06 75 62 76 36